

2024



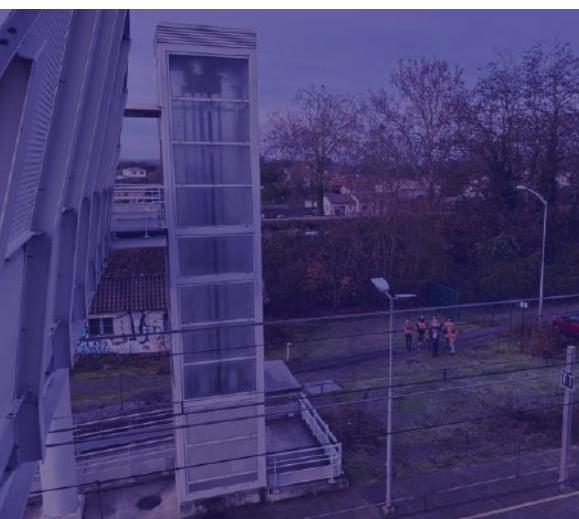
Ligne Nouvelle du Sud-Ouest
Toulouse – Bordeaux – Dax



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

Éditos	pages 3 & 4
La SGPSO est un établissement public local	page 5
La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest de la France et de l'Europe	pages 6 & 7
Les instances de la SGPSO	page 8
Les instances auxquelles participe la SGPSO	page 9
Le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest	pages 10 à 14
LNSO : retour sur les étapes clés franchies en 2024	pages 15 & 16
Fonctionnement de la SGPSO et ressources humaines	pages 17 & 18
La valorisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest	pages 19 à 21
Les actions spécifiques 2024	page 22
Les perspectives	page 23





ALAIN ROUSSET

Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine
/ Président de la SGPSO

À l'été 2024, j'ai eu l'honneur d'avoir été élu Président de la SGPSO, établissement public que les élus du Sud-Ouest ont souhaité de longue date afin d'accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. En 2024, cette dernière est désormais un chantier.

L'équipe de la SGPSO travaille au quotidien, avec l'État, pour orienter et suivre les travaux de SNCF Réseau sur les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) depuis février 2024 et sur les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) depuis octobre 2024.

Attendue depuis plus de 30 années dans tout le Sud-Ouest (86 %), en France (78 %), en Espagne (95 %) et par l'Europe, la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest est enfin concrétisée par l'engagement complet et trans-partisan des collectivités du Sud-Ouest et de ses habitantes et habitants.

Elle permettra une augmentation significative des capacités de circulations ferroviaires au quotidien comme pour les longues distances. Le doublement des lignes de la façade Atlantique et de la vallée de Garonne permettra plus de TER, d'Intercités, de trains de fret et de TGV, ainsi que la création des circulation ferroviaires des SERM de Toulouse et Bordeaux. Ces modes de mobilité collectifs et décarbonés généreront des économies considérables de polluants, au bénéfice de la qualité de l'air, du climat et de l'habitabilité de la planète.

Nous permettons la concrétisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Ils vont révolutionner la qualité de vie dans le Sud-Ouest en faisant gagner du temps de transport à tous, travailleurs comme étudiants, familles comme touristes, « porte-documents » comme « sacs à dos ». Depuis 2017 et l'ouverture de la ligne Tours-Bordeaux, on observe en effet un massif succès populaire avec des fréquentations très nettement supérieures aux prévisions, qui démontrent, sans conteste possible, le besoin et l'envie de train de nos concitoyens, attachés à la liberté de mouvement.

Les lignes actuelles datent de 1856, près de 170 ans. La SGPSO, pour le compte des collectivités du Sud-Ouest, investit sur les 40 prochaines années dans un patrimoine de mobilité décarboné, robuste et résilient sur le plan climatique, qui rendra des services et générera des bénéfices écologiques et économiques pour au moins 200 ans.

Toujours dans un esprit trans-partisan et de coopération qui caractérise la SGPSO, associé à la qualité de sa gouvernance, de son partenariat et de son équipe engagée, beaucoup de progrès ont été accomplis en 2024. Ils sont les gages essentiels de la réussite des années à venir. Ils seront renforcés dans les mois à venir par l'organisation de la participation des publics issus de la société de civile qui permettra d'insérer l'infrastructure dans son territoire et dans son époque en concrétisant sa désirabilité et en faisant émerger des projets de valorisation autour de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

Les mobilités décarbonées ont plus que de l'avenir, elles sont l'avenir. Nous y croyons fortement et y mettons les moyens.

La SGPSO est au travail

LE DIRECTOIRE

Guy Kauffmann,
Clara Kalaydjian,
Adrien Cadier

La SGPSO est un établissement public local à Conseil de Surveillance et à Directoire, ce dernier composé de trois membres.

Après 18 mois de déploiement de la structure et de son activité et de structuration de ses relations dans son environnement, il s'est agi en 2024 de consolider la base de déterminants financiers et budgétaires de façon à anticiper et continuer à préparer au mieux la phase d'endettement.

Pour ce qui concerne son rôle technique, la maîtrise des coûts et des délais du chantier continue à orienter l'activité. Le dialogue de qualité avec le maître d'ouvrage est un défi quotidien indispensable.

Enfin, pour ce qui concerne le secrétariat général, la qualité de la gouvernance, de la comitologie et des relations institutionnelles, est une exigence naturelle. La coordination et l'animation de la politique de valorisation de la Ligne Nouvelle - communication, participation des publics et fonds de solidarité territoriale - confiée par le Comité de pilotage partenarial, est une marque de confiance qui honore la SGPSO.

L'Établissement public, composé de 8 personnes (pour 7,7 ETP) est totalement engagé dans sa mission de concrétisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest.

Le Directoire

Directeur Général
Guy Kauffmann

Pôle Technique

Directrice Générale
adjointe - Technique
Clara Kalaydjian

Directeur technique
Thomas Stablon

Pôle Finances

Directeur Général
adjoint - Finances
Adrien Cadier

Directrice du Financement
Lucia Navy

Secrétariat général

Secrétaire Général
Benoît Lemozit

Secrétaire Générale adjointe
Géraldine Bur

Responsable du suivi fiscal
et comptable
Clara Garelli

La SGPSO est un établissement public local

* Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ; les Métropoles de Bordeaux et Toulouse, les Départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Landes, du Lot, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ; les Communautés d'Agen, d'Albi, d'Auch, de Cahors, de Castres-Mazamet, de Dax, de Maremne-Adour-Côte-Sud, de Montauban, de Mont-de-Marsan, de Muret, de Pau, de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, du Sicoval.

À titre exceptionnel, ces collectivités du Sud-Ouest financent ainsi un projet d'infrastructure de mobilité qui permettra l'amélioration des transports au quotidien et du fret tout autant que les liens intra-régionaux et longue distance avec la France et l'Europe, du Nord au Sud et de l'Atlantique à la Méditerranée.

La loi d'orientation des mobilités de 2019 permet la création d'établissements publics pour financer les grands projets de mobilité et concrétiser leur réalisation.

Créée par une Ordonnance du 2 mars 2022, précisée par Décret en Conseil d'État du 22 avril 2022, la Société du Grand Projet du Sud-Ouest gère ainsi la participation de 24 collectivités territoriales* au financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest et possède des compétences en matière de suivi des coûts et des délais, d'assistance au Comité de Pilotage et d'ingénierie territoriale.

La SGPSO a ainsi pour mission première de contribuer au financement de la Ligne ferroviaire Nouvelle du Sud-Ouest en gérant la participation financière des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales.

La SGPSO peut aussi mobiliser ses ressources pour apporter un appui matériel et humain aux maîtres d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'infrastructure ferroviaire.

Elle peut mobiliser ses ressources pour assurer un rôle d'expert auprès du comité et, à l'initiative du comité de pilotage, un rôle d'auditeur.

Elle peut également, au-delà du périmètre de l'opération, mener des missions connexes d'ingénierie relatives aux projets de développement territorial liés à la LNSO.

Elle s'est fait confier en octobre 2023 par le Comité de pilotage de la LNSO, la mission de coordonner les partenaires dans les opérations de valorisation et de communication sur le projet.

La SGPSO est un établissement public local à caractère industriel et commercial avec une équipe, des valeurs et une vision précise du projet.

Depuis son installation le 4 juillet 2022 et dans la foulée de sa mise en place administrative, la structure a recruté, est au travail et fonctionne avec ses instances et ses partenaires.

1^{er} semestre 2024

24 janvier	9 février	23 avril	7 mai	17 juin
Premier Conseil de Surveillance de la SGPSO et premier Copil GPSO	Début des travaux des AFNT	Deuxième Conseil de Surveillance de la SGPSO	Inauguration des AFNT Pose de la première pierre	Troisième Conseil de Surveillance de la SGPSO

2^e semestre 2024

7 octobre	20 octobre	4 décembre
Quatrième Conseil de Surveillance de la SGPSO	Début des travaux des AFSB	Cinquième Conseil de Surveillance de la SGPSO et second Copil du GPSO

La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest de la France et de l'Europe

Le Sud-Ouest de la France bénéficie d'une géographie exceptionnelle. Il est à la fois le carrefour entre la péninsule Ibérique – l'Espagne et le Portugal – et le Nord de l'Europe, ainsi que le carrefour entre l'Atlantique et la Méditerranée.

Les partenaires de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest ont conscience de leur responsabilité pour favoriser ces liens. Ils portent l'ambition d'un développement durable pour les deux prochains siècles et ainsi investissent pour transmettre un territoire ancré dans son époque et adapté au siècle à venir.

Parce que l'un des défis qui se présente en Europe est bien celui de la mobilité, des individus comme des biens. Il s'inscrit dans le défi plus large de la lutte contre les changements climatiques et en faveur de l'habitabilité de la planète.



POUR NOS TERRITOIRES, LES MOBILITÉS FERROVIAIRES,
POUR LE QUOTIDIEN COMME LA GRANDE DISTANCE,
SONT LES SEULES VERTUEUSES :

- Pour lutter contre le sentiment d'enfermement et d'assignation à résidence
- Pour connecter les individus et les peuples d'Europe en traversant les frontières
- Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de carbone
- Pour diminuer les émissions de polluants et favoriser la qualité de l'air et notre santé
- Pour créer les conditions de développement des acteurs économiques locaux et européens
- Pour corriger les injustices territoriales et les enclavements, pour le bien-être territorial

La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest est constituée de quatre opérations dans sa première phase :

1. Les AFSB entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans, dont les travaux nécessaires à la réalisation ont été déclarés d'utilité publique par arrêté du préfet de la Gironde du 25 novembre 2015 : création d'une 3^e voie sur 12 km et d'une 4^e voie au droit des points d'arrêts, réaménagement en pôle d'échanges multimodaux et mise en accessibilité d'une gare (Bègles) et de trois haltes (Villenave-d'Ornon, Cadaujac, Saint-Médard-d'Eyrans).

2. Les AFNT entre Toulouse et Castelnau-d'Estrétefonds, dont les travaux nécessaires à la réalisation ont été déclarés d'utilité publique par arrêté du préfet de la Haute-Garonne du 4 janvier 2016 : 19 km de voies nouvelles permettant de disposer d'une infrastructure à 4 voies, réaménagement et mise en accessibilité des gares et haltes (Castelnau-d'Estrétefonds, Saint-Jory, Fenouillet/St-Alban, Lacourtensourt, Lalande-Eglise, Route de Launaguet et Toulouse-Matabiau) avec création de pôles d'échanges multimodaux.

3. La Ligne Nouvelle Toulouse-Bordeaux-Dax entre Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde), Saint-Jory (Haute-Garonne) et Saint-Vincent-de-Paul (Landes), dont les travaux nécessaires à la réalisation ont été déclarés d'utilité publique par le décret n° 2016-738 du 2 juin 2016 : 327 km de voies nouvelles qui doubleront les lignes existantes sur la façade atlantique et dans la vallée de Garonne.

4. Les gares et halte nouvelles : trois gares sont prévues à Mont-de-Marsan, Agen et Montauban, ainsi qu'une halte Sud-Gironde. La gare existante de Dax sera desservie grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante.

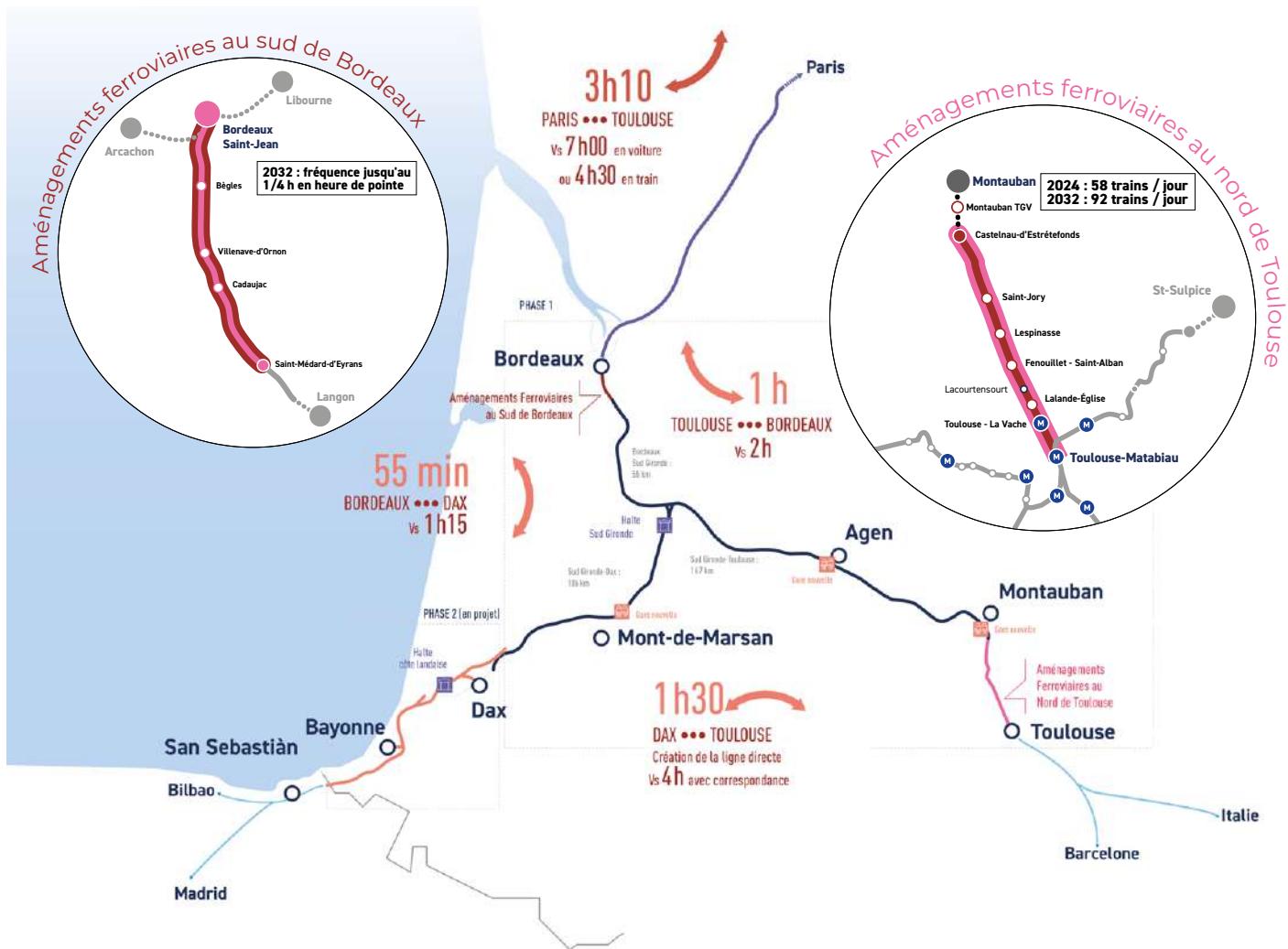
À plus long terme, une seconde phase en projet sera composée de deux opérations :

1. 91 km de voies nouvelles, mixtes voyageurs/fret entre Dax et l'Espagne, se raccordant à la ligne nouvelle de la première phase du GPSO et à la ligne nouvelle espagnole Vitoria-Bilbao-San Sebastián, dénommée « Y Basque », actuellement en travaux, à la frontière franco-espagnole à Irun.

2. Une halte Sud Landes. La gare existante de Bayonne sera desservie grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante.

2

La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest de la France et de l'Europe



Cartographie du projet



3

Les instances de la SGPSO

La présidence du Conseil de Surveillance de la SGPSO est assurée en alternance tous les deux ans par la Présidente ou le Président des Régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine. Alain Rousset est élu Président le 17 juin 2024. Carole Delga lui succèdera à l'été 2026.

Le Conseil de Surveillance (CS) de la SGPSO est l'organe premier de gouvernance, défini par l'Ordonnance du 2 mars 2022 et le Décret en Conseil d'État du 22 avril 2022. Il délibère sur les orientations stratégiques et exerce le contrôle permanent de la gestion. Il est composé des représentants des 24 collectivités signataires le 18 février 2022 du plan de financement du GPSO entre l'État, les collectivités et SNCF Réseau.



Réunions sur la période : 5

Le Directoire comprend trois membres nommés par le Conseil de Surveillance pour 5 ans. Il propose au Conseil de Surveillance les orientations générales de la stratégie et de la politique de l'établissement, prépare les délibérations du Conseil de Surveillance et les exécute.



Réunions sur la période : 2

Quatre commissions formulent des avis techniques relatifs aux opérations soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance : une commission d'ingénierie financière ; une commission des contrats ; une commission des gares nouvelles ; une commission d'appel d'offres créée en 2024.



Réunions sur la période : 4



Réunion du Bureau

Le Bureau est composé par les présidences et vice-présidences des six collectivités principales financeuses du projet, en l'occurrence les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les Métropoles de Bordeaux et Toulouse, les Départements de la Haute-Garonne et des Landes. Animé par la présidence, il participe à la préparation des décisions du Conseil de Surveillance et à leur suivi.



Réunions sur la période : 4



Carole Delga et Alain Rousset
en Conseil de Surveillance

Le Comité RH auquel le Conseil de Surveillance délègue ses attributions en matière d'approbation des conditions générales d'emploi du personnel.



Réunions sur la période : 2

Les Bureau technique et pré-Conseil de Surveillance réunissent les techniciens des 24 collectivités pour échanger des informations et préparer les réunions du Bureau et du Conseil de Surveillance des élus.



Réunions sur la période : 11

4

Les instances auxquelles participe la SGPSO

Le Comité de pilotage – Copil, prévu par l'Ordonnance du 2 mars 2022, est coprésidé par le Préfet de la région Occitanie, la Présidente de la Région Occitanie et le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il réunit les parties prenantes, notamment la SGPSO et ses collectivités, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, ainsi que les services de l'État et l'Union européenne, par le biais du coordinateur du Corridor Atlantique du réseau transeuropéen. Il est le lieu de gouvernance des acteurs majeurs du projet, ses promoteurs et financeurs comme ses réalisateurs, afin qu'il soit parfaitement concrétisé.

La SGPSO coorganise le Copil avec la préfecture de la Région Occitanie.



Réunions sur la période : 2

Les comités territoriaux de suivi sont les instances locales de dialogue mises en place par les Préfets des départements de Haute-Garonne, de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne. Ils associent les élus, les acteurs socio-professionnels et les associations afin de les informer de l'avancement du chantier et de poursuivre la concertation selon le calendrier des opérations, pour accompagner la mise au point finale du projet. Ils permettent également d'assurer le suivi et le respect, par les maîtres d'ouvrage, des mesures inscrites dans le dossier des engagements de l'État et d'assurer le suivi des mesures compensatoires environnementales qui sont ou seront définies dans les décisions d'autorisation environnementale du projet.

La SGPSO y porte la voix des collectivités finançant le projet et apporte des informations sur son avancement.



Réunions sur la période : 5

La SGPSO est, par nature, un établissement public vivant par et pour le partenariat. Elle organise ou participe à des échanges, spécifiques et réguliers, avec les partenaires concernés par et/ou impliqués dans la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest, contribuant ainsi à fédérer l'écosystème du projet.



Plus de 200 réunions et rencontres sur la période avec notamment :

Les 24 collectivités de la SGPSO, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, les cabinets ministériels, les préfectures et les DDT, les DREAL, la DGITM, l'ADEME, l'ANCT, les représentations de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie auprès de l'Union européenne, la DGMove, la BEI, la FRTP Occitanie, la Socorem, La Poste, Purple Campus, la Compagnie du projet urbain, l'AUAT, l'AUrbA, Equans, le CESER Occitanie, la FNAUT Nouvelle-Aquitaine, Railconcept, Philexis, TenLog, Kevin Speed, Proxima, l'ORT Occitanie, l'Ugap, ACS Toulouse, le CCE Occitanie, Actia, le commissariat du corridor Atlantique pour l'Espagne, EuroSud Team, NGE-Atosca, la Dépêche du Midi, Sud-Ouest, la Tribune, Actu Toulouse, Rue89 Bordeaux, la Banque des Territoires, la DRFip d'Occitanie, le contrôle de légalité de la préfecture de Haute-Garonne, Citiz, Systonic, la SLNMP, la SLNPCA, la SCSNE, la SG...

Le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Le budget 2024 de la SGPSO est le deuxième budget en année pleine de l'établissement. L'année 2024 est marquée par une stabilisation des recettes et une accélération des dépenses d'investissements (tableau p. 14 exécution budgétaire).

En effet, après des premiers budgets 2022 et 2023 d'amorçage et de montée en puissance, le budget 2024 a reflété l'atteinte par la SGPSO de sa vitesse de croisière en termes de recettes avec l'entrée en vigueur de l'entièreté du dispositif fiscal et également avec l'application pleine et entière du principe du quarantième concernant les contributions budgétaires des collectivités. Ce principe correspond à la quote-part que chaque collectivité signataire du Plan de financement du 18 février 2022 s'est engagée à verser, sur une quarantaine d'années.

La montée en puissance côté recettes coïncide avec la mise en chantier des AFNT et AFSB qui se traduit par l'augmentation des versements effectués au maître d'ouvrage ou remboursés aux collectivités ayant conclu des engagements financiers directement auprès du maître d'ouvrage par anticipation de la création de la SGPSO.

Gérer la participation financière des collectivités

Le montant de la participation financière des collectivités territoriales au financement du chantier de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest porte sur 40 % de son coût total. Cette participation est répartie selon des clés de répartition, c'est-à-dire des pourcentages, arrêtées dans le plan de financement du 18 février 2022. La SGPSO perçoit les contributions budgétaires des 24 collectivités territoriales signataires du plan de financement et membres du conseil de surveillance.

Cette quote-part budgétaire est pluriannuelle. Elle porte à la fois sur la branche « Bordeaux-Toulouse » et la branche « Sud Gironde-Dax »

et sera potentiellement révisée dans la mesure, notamment, où les montants indiqués sont calculés sur la base d'hypothèses économiques et d'un calendrier de réalisation susceptibles de mises à jour ou d'évolutions.

La contribution annuelle de chaque collectivité, couvrant les deux branches, est mentionnée dans le tableau consolidé de l'article 3 du plan de financement et reprise dans le tableau p. 11.

En 2024, comme en 2023, les 24 collectivités ont été invitées à signer une convention particulière bilatérale annuelle avec la SGPSO, hormis une collectivité ayant dès 2023 signée la première convention pluriannuelle couvrant la période de 2023 à 2027. Ces conventions, prévues par l'ordonnance de 2022, déclinent les modalités de versement de la contribution budgétaire de chaque collectivité signataire du plan de financement, leur somme correspondant à une recette annuelle totale de 98 millions d'euros. Après une année de transition, en 2023, pour laquelle chaque collectivité a versé 50 % du quarantième, en 2024, lors du vote du budget le 29 janvier 2024, le Conseil de Surveillance a décidé que l'entièreté du quarantième serait versée à la SGPSO en raison du calendrier des travaux du maître d'ouvrage qui annonçait une accélération de ses dépenses avec notamment la mise en chantier des deux opérations d'aménagements ferroviaires.

5

Le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Collectivités	Part *	Contribution annuelle en M€
Région Nouvelle-Aquitaine	28,21 %	27,33
Région Occitanie	22,76 %	22,31
Département de la Haute-Garonne	13,63 %	13,36
Toulouse Métropole	11,15 %	10,93
Bordeaux Métropole	9,03 %	8,85
Département des Landes	2,52 %	2,47
Département du Tarn-et-Garonne	2,17 %	2,12
Département des Pyrénées-Atlantiques	1,79 %	1,75
Agglomération Pau Béarn Pyrénées	1,35 %	1,33
Département du Tarn	1,19 %	1,16
Muretain Agglomération	1,03 %	1,01
Agglomération du SICOVAL	0,76 %	0,74
Agglomération du Grand Montauban	0,67 %	0,66
Département des Hautes-Pyrénées	0,65 %	0,64
Agglomération de Mont-de-Marsan	0,55 %	0,54
Département du Lot	0,52 %	0,51
Agglomération d'Agen	0,48 %	0,47
Agglomération du Grand Albigeois	0,34 %	0,33
Département du Gers	0,31 %	0,31
Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	0,31 %	0,3
Communauté de communes Maremnes-Adour-Côte-Sud	0,26 %	0,25
Agglomération Castres-Mazamet	0,19 %	0,18
Agglomération du Grand Cahors	0,09 %	0,09
Agglomération du Grand Auch	0,04 %	0,04
Total	100,00 %	98

* Répartition selon le plan de Financement en vigueur

Répartition des contributions annuelles prévues au plan de financement en vigueur, signé le 18 février 2022

Les 6 premiers financeurs, membres du Bureau concentrent 87 % des contributions budgétaires.

Au titre de l'année 2024, 93 millions d'euros de contributions ont été versées à la SGPSO dans le cadre des conventions de financement particulières, signées entre la SGPSO et les collectivités adhérentes.

Percevoir la fiscalité dédiée au projet

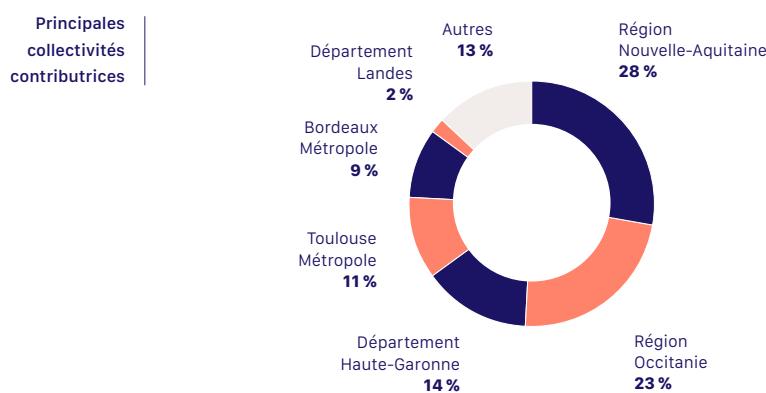
Depuis 2023, le dispositif fiscal correspondant à un peu plus de 30 % des recettes dédiées au financement de la Ligne Nouvelle a été mis en œuvre. Il complète et vient en déduction de la contribution budgétaire des collectivités, pour préserver leur équilibre financier en diversifiant les sources de financement du projet.

Le dispositif a vocation à favoriser la plus grande équité possible dans le financement du projet, en faisant contribuer l'ensemble des différents bénéficiaires de l'infrastructure et des services associés :

- Les entreprises du territoire
- Les ménages dont les propriétaires fonciers
- Les touristes et visiteurs

L'année 2024 a été la première année de mise en œuvre de l'entièreté du dispositif fiscal prévu par les Lois de Finances 2022 et 2023. En 2024, tel qu'inscrit dans la Loi de Finances 2023 (Art. 103), le produit de la TSE est de 5,5 millions d'euros, la faisant passer de 24 millions en 2023 à 29,5 millions d'euros en 2024. À compter de 2024, est créée la taxe spéciale complémentaire à la CFE (TSCCFE) dont le produit est fixé à 21,5 millions d'euros (article 77). Le produit de ces deux taxes garantit une recette régulière et indexée sur l'inflation à partir de 2025.

Le dispositif fiscal est complété du produit d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS), estimée à 11 millions d'euros de recette annuelle escomptée (Art. 76 TATS est créé par la LFI 2024) et dont la recette encaissée in fine dépendra des sommes collectées par les communes et groupements de communes ayant mis en place une taxe de séjour sur le périmètre de onze départements concernés par la Ligne Nouvelle.



5

Le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Taxe additionnelle à la
Taxe de séjour collectée
du 1^{er} janvier au
31 décembre 2024

Départements	Montants collectés (arrondis)	Régions
09 – Ariège	12 017 €	
32 – Gers	114 128 €	
31 – Haute-Garonne	1 775 369 €	
65 – Hautes-Pyrénées	1 041 706 €	OCCITANIE 3 464 357 €
46 – Lot	396 000 €	
81 – Tarn	5 529 €	
82 – Tarn-et-Garonne	119 608 €	
33 – Gironde	2 456 996 €	
40 – Landes	1 295 129 €	NOUVELLE-AQUITAINE 5 006 251 €
47 – Lot-et-Garonne	212 421 €	
64 – Pyrénées-Atlantiques	1 041 705 €	
Total	8 470 608 €	

Afin de simplifier la déclaration pour les collectivités collectrices et le suivi de la perception de la TATS, la SGPSO met à disposition une plateforme de télédéclaration des versements via le prestataire Nouveaux Territoires.

Cette démarche a pour finalité de garantir un suivi commun entre les collectivités et la SGPSO.

La mise en œuvre de l'entièreté du dispositif fiscal en 2024 a permis d'encaisser 59,5 millions d'euros pour 56,8 millions d'euros de produits prévus, soit un taux d'exécution budgétaire de 105%, en lien avec un niveau d'encaissement des recettes de la TATS supérieur à celui prévu au budget (près de 8,5 millions d'euros encaissés en 2024 contre 5,5 millions d'euros prévus au budget).

La SGPSO recevant directement la taxe additionnelle à la taxe de séjour, elle-même collectée par plus de 200 collectivités, la structure s'est dotée de compétences supplémentaires

en matière de gestion et de comptabilité, partagées avec la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

Obtenir des financements de l'Union européenne

La dimension européenne du projet est fondamentale, la France étant au carrefour des corridors clés de transports, Atlantique, Méditerranéen et Mer du Nord-Méditerranée.

Le financement européen est attendu à hauteur de 20% du montant du projet. Le maître d'ouvrage, SNCF Réseau, est responsable de constituer et déposer les dossiers de demande de financement européen. L'ensemble des parties, SNCF Réseau, l'État et les collectivités représentées par

Récapitulatif
du dispositif fiscal

Panier fiscal	Montant (en M€/an)		Personnes assujetties	Périmètre d'assujettissement
	2023	2024		
Taxe spéciale d'équipement (TSE)	24	29,5	✓	Communes situées à moins d'1h des gares desservies par la future LGV
Taxe spéciale complémentaire à la CFE	-	21,5	✓	
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	-	≈11		✓
Total (en M€/an)	24	≈62		Départements 09, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81 et 82

5

Le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Niveau d'exécution des CFI signées par la SGPSO (En M€, à l'issue de l'exercice 2024)

	Date de délibération (CS)	Objet	Montant total de la CFI	Part SGPSO	Part SGPSO en %	Versement 2022	Versement 2023	Versement 2024	Niveau d'avancement au 31/12/2024
CFI LN	13/10/2022	LN 1 (2 ^e tranche APD études et foncier)	74,25	37,15	50 %	7,43	11,15	50 %	<div style="width: 50%;"><div style="width: 100%;">50%</div></div>
CFI AFSB	09/10/2023	AFSB (solde foncier + réalisation 1)	580,00	290,00	50 %		29,00		<div style="width: 5%;">10%</div>
CFI AFNT	10/05/2023	AFNT (5 ^e tranche foncier)	18,00	9,00	50 %		1,80	3,78	<div style="width: 62%;">62%</div>
	13/10/2022	AFNT (1 ^e tranche travaux préparatoires et foncier)	5,50	2,75	50 %		2,20		<div style="width: 80%;">80%</div>
	10/05/2023	AFNT (2 ^e tranche travaux préparatoires)	34,00	17,00	50 %		4,76	5,44	<div style="width: 60%;">60%</div>
	09/10/2023	AFNT (réalisation 1)	401,49	200,75	50 %		20,07	6,26	<div style="width: 13%;">13%</div>
CFI Gares	13/10/2022	Gares (études préliminaires)	3,97	1,99	50 %	0,20	0,30	0,20	<div style="width: 35%;">35%</div>
Total			1 117,22	558,63	50 %	0,20	65,56	26,82	17 %
Remboursement des Collectivités territoriales membres, au titre d'engagements financiers consentis par anticipation entre elles et SNCF Réseau					Montant total des remboursements de la CFI		Versement 2024		Niveau d'avancement
AFNT, AFSB et LN					101,24		68,28		67 %

Niveau d'exécution des CFI au 31/12/2024

la SGPSO se coordonnent en vue d'obtenir des décisions favorables à la LNSO aux appels à projets émis par l'Union européenne.

Dans un contexte concurrentiel important, la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest s'est vue attribuer une subvention de 19,5 millions d'euros pour 2023. Cela porte à près de 120 M€ le total des financements européens attribués au projet depuis son commencement dont 72,3 M€ pour les lignes nouvelles, 35,7 M€ pour AFSB et 11,1 M€ sur AFNT.

Perspectives :

L'excellence relevée dans le dossier de candidature déposé au titre du MIE 2023 par l'agence CINEA atteste de la grande pertinence du chantier au regard des ambitions européennes. Cette pertinence du projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest pourrait être en sa faveur à l'occasion des prochains « reflow calls », consistant à réattribuer les financements des projets lauréats qui n'auraient pas été consommés. La mise en oeuvre des prochains dispositifs de financement, après la mise en place d'une nouvelle commission, n'est pas attendue avant 2028.

Payer le maître d'ouvrage

D'abord constitué par les contributions anticipées puis par les contributions annuelles des collectivités mandataires, ainsi que par la fis-

calité, le budget d'investissement a permis la conclusion, dès la fin de l'année 2022, de trois premières conventions de financement d'investissement (CFI) avec le maître d'ouvrage, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions. À l'issue de l'exercice budgétaire 2023, sept CFI ont été conclues pour un montant contractualisé de plus de 1,1 milliards d'euros, dont 560 millions d'euros à la charge de la SGPSO, incluant notamment les CFI de démarrage des travaux sur les AFNT et les AFSB signées à la fin de l'année 2023.

L'année 2024 a été marquée par le début des travaux pour les AFNT et AFSB respectivement en mai et en novembre 2024. Ce passage de la Ligne Nouvelle de la phase projet à la phase chantier se traduit concrètement par des dépenses qui ont augmenté par rapport à l'année précédente. Ces dépenses sont constituées par des versements directs au maître d'ouvrage (26,8 millions d'euros) et des remboursements aux collectivités ayant, par anticipation, pris des engagements auprès de SNCF Réseau, antérieurs à la création de la SGPSO (68,3 millions d'euros), mais pris en compte dans le plan de financement du 18 février 2022.

En fin d'année, le décalage dans le temps de la mise en œuvre d'une nouvelle convention de financement d'investissement (CFI) d'environ 270 millions d'euros, prévue en faveur de la Ligne Nouvelle, dans l'attente de la levée de conditions à sa signature, a impacté les investissements planifiés pour l'exercice.

5

Le financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Stabiliser une stratégie d'emprunt pour obtenir des conditions de financement optimisées

L'activité de la SGPSO consiste principalement à contracter des emprunts, afin de préfinancer la contribution des collectivités à la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest, dont le remboursement sera assuré par les recettes de fiscalité et les participations budgétaires apportées par les collectivités.

En 2024, la stratégie d'emprunt de la SGPSO a été dessinée au sein de la Commission d'ingénierie financière en lien avec le statut de la SGPSO, ses ressources et sa mission. Elle est assise sur trois piliers :

1. la recherche de diversification et d'équilibre dans les sources de financement ;
2. la flexibilité pour être en capacité d'adapter une stratégie d'emprunt en fonction de la conjoncture ;
3. des financements cohérents avec les caractéristiques du projet d'infrastructure de dimension européenne, socio-éco-exemplaire et répondant aux enjeux climatiques en œuvrant pour la mobilité durable, l'amenant à s'orienter vers la finance verte avec l'ambition de mettre en œuvre un programme de financement 100 % vert, pour ses prêts comme pour ses émissions obligataires ou encore de développer des financements innovants.

Cette dette sera remboursée par les ressources propres de la SGPSO, à savoir les contributions budgétaires des collectivités ainsi que les produits de la fiscalité dédiée au projet.

Première étape structurante de la recherche de financement auprès d'établissements bancaires, en vue de futures levées d'emprunt massifs, la SGPSO a entamé l'instruction technique auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à l'été 2024.

Gestion du risque et modélisation financière

La SGPSO, accompagnée de ses conseils financiers a poursuivi, tout au long de l'année 2024, ses travaux sur la trajectoire financière pluri-annuelle du projet, en modélisant des scénarios stress dans un souci de gestion et maîtrise du risque. Ces travaux ont vocation à se poursuivre et s'intensifier en 2025, constituant ainsi un outil stratégique de la politique d'emprunt de la SGPSO.

Recettes de fonctionnement

	BP+BS 2024	EXÉ 2024	Taux d'exé
Fiscalité	56,50	59,49	105 %
Refacturation à des tiers	0,25	0,26	104 %
Divers autres	0,01	0,02	193 %
Résultat fonctionnement 2023	16,63	16,63	100 %
Total	73,39	76,40	104 %

Dépenses de fonctionnement

	BP+BS 2024	EXÉ 2024	Taux d'exé
Masse salariale	1,35	1,25	92 %
Moyens généraux	0,25	0,19	78 %
Études et prestations	1,37	1,09	80 %
Remboursement dotations d'amorçage	0,12	0,12	100 %
Sous-total	3,9	2,65	87,5
Transfert fiscalité en investissement	53,41	2,10	4 %
<i>Dépenses d'ordre</i>	16,89	0,01	0
Total	73,39	4,76	6 %
RÉSULTAT : 71,64			

Recettes d'investissement

	BP+BS 2024	EXÉ 2024	Taux d'exé
Recettes d'ordre	16,89	0,01	0 %
Fiscalité transférée du fonctionnement	53,41	2,10	4 %
Contributions des CT	98,00	93,00	95 %
Restes-à-réaliser sur les contributions des CT		1,17	
Résultat fonctionnement 2023	0,03	0,03	100 %
Total	168,33	96,31	57 %

Dépenses d'investissement

	BP+BS 2024	EXÉ 2024	Taux d'exé
Dépenses diverses	0,03	0,01	34 %
Crédit CFI + remboursement CT	168,27	95,10	57 %
Résultat investissement 2023	0,03	0,03	100 %
Total	168,33	95,14	57 %
RÉSULTAT : 1,16			

Exécution du budget 2024
de la SGPSO (en M€)

LNSO : retour sur les étapes clés franchies en 2024

2024, le projet visible concrètement sur le terrain sur chaque composante

S'agissant des AFNT, les travaux ont pu commencer dès la publication de l'arrêté environnemental le 9 février. Les premiers marchés concernent le pont-route du moulin, le confortement des berges, ainsi que des travaux à Castelnau-d'Estrétefonds, (génie civil pour les caténaires, terrassement, voie, quai voie 2). La pose de la première pierre le 7 mai, en présence notamment de la Présidente de la Région Occitanie Carole Delga, du Président-Directeur Général de SNCF Réseau Matthieu Chabanel, du Préfet coordonnateur Pierre-André Durand, du Président de Toulouse Métropole Jean-Luc Moudenc et du Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne Sébastien Vincini, marque un tournant majeur : LNSO est à présent un chantier.

S'agissant des AFSB, les travaux ont commencé le 20 octobre, suite à l'obtention de l'arrêté environnemental deux jours auparavant (cf. ci-après). Le premier secteur est celui de Villenave-d'Ornon, avec la réalisation de la troisième voie entre 2025

Première pierre des AFNT, le 7 mai



et 2027. Quelques mois auparavant, des travaux préparatoires ne nécessitant pas d'autorisation environnementale avaient déjà pu être menés, tels que la préparation au niveau de la base travaux d'Hourcade ou encore des déviations de réseaux.

Des opérations de terrain sont aussi visibles pour la Ligne Nouvelle en 2024. En effet, des inventaires écologiques ont été réalisés en début d'année, suivis des sondages géotechniques initiés à l'été, puis des diagnostics archéologiques qui ont débuté en novembre.

Enquête publique environnementale des AFSB

Le 25 avril, l'Autorité environnementale a rendu son avis sur les AFSB. Celle-ci souligne les efforts du maître d'ouvrage pour prendre en compte les remarques formulées sur les AFNT en septembre 2023 : « [SNCF Réseau] a pris soin de tirer les conséquences de l'avis de l'Autorité environnementale sur le « projet » similaire AFNT. Le dossier, dans son ensemble, traite plusieurs volets de façon satisfaisante et même parfois à un niveau peu commun dans les études d'impact ».

La SGPSO a contribué au débat public, qui s'est tenu à l'été ; en rappelant l'importance des AFSB, et plus largement de LNSO, pour le report modal des voyageurs et des marchandises de la route vers le rail, et l'exigence qui est celle de la SGPSO en ce qui concerne la prise en compte des impacts environnementaux, tout au long du projet.

À la suite de l'enquête publique, la commission d'enquête a rendu le 30 septembre un avis favorable sur les AFSB, assorti de recommandations auxquelles SNCF Réseau a répondu dans un mémoire.

LNSO : retour sur les étapes clés franchies en 2024

Ligne Nouvelle : la définition de l'allotissement, un jalon important vers le lancement des appels d'offres

Si le principe du recours à des contrats de conception-réalisation avait été validé dès décembre 2023, il restait à définir le nombre de marchés et leur périmètre. Le 4 décembre, le Comité de pilotage de la LNSO a ainsi retenu les grands principes suivants :

- Deux lots géographiques pour la section Bordeaux – Toulouse, et un autre pour la section Sud-Gironde – Dax, comportant les travaux de terrassement, les ouvrages d'art et les équipements ferroviaires (voies, ballast, caténaires) ;
- Un lot unique comprenant les systèmes techniques.

Cette décision a permis de donner aux entreprises du secteur la visibilité dont elles ont besoin pour se préparer dans la perspective du lancement des appels d'offres. Des travaux complémentaires devront encore être menés par SNCF Réseau, avec son conseil technique, pour affiner cet allotissement d'ici cette échéance, par exemple pour définir la limite précise pour le découpage entre les deux contrats de conception-réalisation sur Bordeaux-Toulouse.

Gares nouvelles : finalisation des études préliminaires

En 2024, les préprogrammes visites terrain des trois gares nouvelles (Montauban/Bressols, Agen/Brax et Mont-de-Marsan/Lucbardez) ont été validés. Ceux-ci contiennent des réflexions d'organisation des fonctionnalités des gares nouvelles et déterminent des scénarios pour les études des programmes en 2025.

Ces préprogrammes ont été présentés à la Commission gares de la SGPSO, qui a poursuivi, en 2024, son cycle de visites terrains des territoires des gares nouvelles et d'échange autour de leurs enjeux. Initié en 2023 par le Président Charles Dayot avec une première réunion à Agen, la Commission s'est réunie à deux reprises en 2024 : en avril à Montauban, puis en octobre à Mont-de-Marsan.

Ligne Nouvelle : calendrier de la branche de Dax

Si 2032 est l'objectif pour la mise en service de la section Bordeaux / Toulouse, la date de mise en service de la section Sud-Gironde / Dax reste quant à elle à déterminer. SNCF Réseau et la SGPSO ont ainsi présenté au Comité de pilotage du 29 janvier une étude mettant en évidence les gains technico-économiques permis par une mise en service de la branche de Dax en 2034, du fait des synergies, tant sur le plan humain que matériel, liées à une réalisation des terrassements et des ouvrages d'art sur la section Sud-Gironde / Dax dans la continuité de ceux de la section Bordeaux / Toulouse.

Suite à cette séquence, le 17 juin, le Conseil de Surveillance de la SGPSO a formulé un vœu pour 2034, en enjoignant l'État à prendre position rapidement sur ce sujet de premier plan. Les considérants sont multiples : 2034, c'est la continuité de chantier entre la section Bordeaux / Toulouse et la section Sud-Gironde / Dax, avec l'enchaînement des travaux de terrassements; continuité indispensable pour préserver l'unité et la cohérence de la LNSO dans son ensemble, et pertinente au plan économique comme l'a démontré l'étude conjointe de la SGPSO et de SNCF Réseau.

L'année 2034 répond ensuite à une attente forte de la population, puisque selon un sondage réalisé par Odoxa en mars 2024, 79 % des Français et 95 % des Espagnols pensent que la LNSO permettra de mieux connecter l'Europe. Enfin, les enjeux européens, essentiels dans le bouclage financier du projet, doivent être pris en considération, compte tenu de l'attention particulière de l'Union européenne portée à la section de Dax au regard de sa plus-value dans la finalisation du réseau transeuropéen de transport, et avec un nouveau règlement européen dont l'échéance est aussi 2034.

7

Fonctionnement de la SGPSO et ressources humaines

Dépenses de fonctionnement courant 2024 (arrondis)

Nature	Mandats émis 2024 (€)
Matériel et fournitures, locations mobilières	7 407
Sous-traitance : paie, informatique...	66 602
Doc, prestation retranscription, traduction...	25 828
Valorisation et éditions	225 490
Colloques	11 493
Missions et réceptions	29 098
Affranchissement et télécommunications	5 721
Concours divers (cotisations)	10 000
Locaux	33 373
Assurances	776
Total	415 788

Dépenses d'investissement courant 2024

Nature	Mandats émis 2024 (€)
Concessions et droits assimilés	2158
Matériel de bureau et matériel informatique	4161
Mobilier	2165
Total	8 484

La constitution de l'équipe de la SGPSO

L'équipe s'est étoffée en 2024 avec le recrutement du Directeur Technique auprès de la DGA Technique (mars 2024) et d'une responsable du suivi fiscal et comptable au sein du Secrétariat Général (mai 2024, poste mutualisé avec la Société LNMP), pour atteindre 8 salariés (7,7 ETP).

L'équipe recrutée respecte la parité et ses membres sont issus de l'Administration de l'État, des collectivités locales ou du secteur privé, sur des profils à la fois techniques et administratifs.

La politique RH

La politique générale en matière de ressources humaines a été mise à jour en 2024, notamment avec la mise en place d'une mutuelle obligatoire et d'un contrat de prévoyance pour les salariés éligibles.

Dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement a connu une augmentation due au lancement des opérations de valorisation de la Ligne Nouvelle.

L'essentiel des investissements courants a porté sur l'achat de matériel informatique et de mobilier pour les salariés de la société.

Fonctionnement de la SGPSO et ressources humaines

La structuration des achats

Afin de professionnaliser ses pratiques en matière d'achats publics, la SGPSO a choisi de se faire accompagner par un cabinet d'avocats pour la publication et l'attribution de ses procédures de marchés publics. Elle a également adhéré à un service de plateforme de publication des marchés et s'est formée au suivi comptable.

Une Commission d'Appel d'Offres a été constituée par délibération du Conseil de Surveillance du 23 avril 2024. Composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus des collectivités et présidée par le Directeur Général de la société. Elle est saisie pour

l'attribution de tous les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens ou la délivrance d'un avis concernant tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %. Elle s'est réunie deux fois en 2024. À cette occasion, 5 marchés ont été attribués conformément au tableau ci-dessous.

*Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un groupement de commande réunissant la SGPSO, l'État, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions.

Marchés et lots attribués en 2024

Objet	Titulaire	Durée max	Montant maximum HT
Prestation de valorisation pour le LNSO – Stratégie*	Hôtel République SAS / La Netscouade	4 ans	327 100 €
Prestation de valorisation pour le LNSO – Communication de crise*	Coriolink	4 ans	103 000 €
Prestation de valorisation pour le LNSO – Production d'outils de communication*	Hôtel République SAS / La Netscouade	4 ans	950 000 €
Accompagnement juridique – Droit public	ERNST&YOUNG Avocats	3 ans	300 000 €
Accompagnement juridique – Droit des médias	Alain Bensoussan SELAS	3 ans	90 000 €
Accompagnement juridique – Droit des transports	SELAS Cloix Mendes-Gil/SELAS Hourcable	3 ans	150 000 €
Mission de planification générale pour le suivi du LNSO	OP2	4 ans	173 650 €
Fournitures de prévisions de trafic et de capacité contributive	SETEC	3 ans	446 870 €
Participation des publics à l'insertion du LNSO	Idées Communes/Débats Démos/ Les Imaginations Fertiles/ Palabreo	4 ans	700 000 €

La valorisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

Le Comité de pilotage a confié à la SGPSO la mission de coordonner la valorisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. Ainsi, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes ad hoc avec l'État, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, la SGPSO a rédigé les cahiers des charges, géré les marchés de recrutement des assistances à maîtrise d'ouvrage et préparé la convention de financement pour une politique de valorisation de la LNSO en trois champs coordonnés :

- **Faire savoir & promouvoir** : Un plan de communication global, incluant une stratégie de communication de crise et leurs mises en œuvre à travers des réalisations opérationnelles ;
- **Écouter & dialoguer** : Un dispositif de participation des publics issus de la société civile pour l'insertion de la Ligne dans son territoire et dans son époque ;
- **Accompagner & développer** : Un Fonds de Solidarité Territoriale, défini et mis en œuvre par les financeurs de la LNSO, au bénéfice des territoires concernés par l'infrastructure.

En articulation avec les membres du groupement de commande et dans le cadre des réunions du comité de coordination de la valorisation de la Ligne Nouvelle (CoCom, émanation du Comité de pilotage animée par la SGPSO qui se réunit tous les mois), les AMO ont été recrutées en avril et juillet 2024.

• Stratégie et outils de communication :
Hôtel République et la Netscouade

• Stratégie de communication de crise :
Coriolink

• Participation des publics : Idées Communes, Débats Démos, Les Imaginations Fertiles, Palabreo

Les stratégies et éléments déterminants de la participation ont été finalisés à l'automne 2024 afin d'être présentés aux trois coprésidents du Copil à la fin de l'année puis au Copil en 2025.

Sans attendre les stratégies et tout en s'inspirant de leurs travaux au fur et à mesure de l'année, de nombreuses opérations de communication, outils et actions de relations publiques et institutionnelles ont été réalisées en 2024 :

ADHÉSION À LA LIGNE NOUVELLE :

2 sondages Odoxa, auprès des Français et des Espagnols, auprès des habitants du Sud-Ouest

SITE INTERNET SGPSO :

1 mise à jour et traduction du site en anglais et espagnol, 13 articles, plus de 90 demandes renseignées

LINKEDIN SGPSO :

1 création en mai, 21 posts pour plus de 50 000 impressions, plus de 1 700 abonnés

COMMUNIQUÉS DE PRESSE :

8 communiqués, 1 fiche presse complète (12 infos & 15 chiffres clefs en 8 pages), plus de 100 articles identifiés

RELATIONS PRESSES :

1 conférence de presse organisée dans le cadre de la précieuse coopération avec les services presses des deux Régions, de l'État et de la SNCF.

1 entretien et 1 visite de la Dépêche du Midi
1 entretien avec le journal Sud-Ouest

1 publication d'un page dans le journal Le Monde (11 mai 2024)

LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST :

La LNSO n'est plus un projet mais un chantier = évolution du nom avec un nouvelle charte graphique

AFSB :

1 participation à l'enquête publique pour l'autorisation environnementale

1 mémoire en intervention volontaire au tribunal administratif

AFNT :

1 mémoire en intervention volontaire au tribunal administratif

TAXE ADDITIONNELLE À LA TAXE DE SÉJOUR :

2 réunions d'information des collectivités + 12 affiches et 12 cartes postales (11 pour chacun des départements et 1 pour le Sud-Ouest)

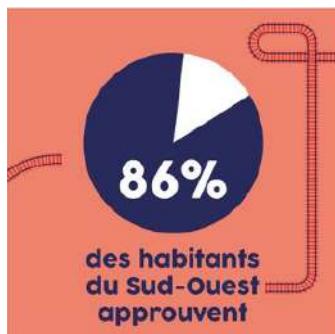
COLLOQUE LNSO :

Une préparation d'un programme complet pour un colloque (reporté en 2025)

PLAN MOBILITÉ DE TISSÉO :

1 cahier d'acteurs et une participation à la concertation locale

La valorisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest



Zoom sur les sondages en avril 2024

La SGPSO et SNCF Réseau ont mandaté Odoxa pour qualifier l'adhésion de l'opinion à la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest. Le sondage réalisé confirme à nouveau les besoins précis et attentes limpides des Français et des Espagnols. La Ligne fait remarquablement consensus : sur deux échantillons de 1005 personnes chacun, 78 % des Français et 95 % des Espagnols se déclarent favorables à la Ligne Nouvelle, ainsi que, sur un échantillon de 1995 personnes, 86 % des habitants du Sud-Ouest.

Le sondage précise que 79 % des Français et 95 % des Espagnols pensent que cette nouvelle ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse-Dax-Espagne permettra de mieux connecter l'Europe, du Nord (via Paris) au Sud (Espagne et Portugal), et de l'Ouest (Atlantique) à l'Est (Méditerranée vers l'Italie).

Dans tous les départements (72 à 91 %), les habitants du Sud-Ouest vivant en campagne (83%) ou en ville (88 %) attendent la Ligne Nouvelle.



AFNT : visite de chantier par José Antonio Sebastian Ruiz, Commissaire du gouvernement espagnol pour le corridor Atlantique et Jean-Luc Gibelin, Vice-Président Mobilités pour tous et Infrastructures de transports de la Région Occitanie, le 12 décembre 2024.

La valorisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

La SGPSO a également consolidé les relations institutionnelles avec les partenaires :

La Commission Européenne via la DGMove : le coordonnateur du corridor Atlantique, le Pr. Carlo Secchi, participe à chaque Conseil de surveillance de la SGPSO. Les rencontres et échanges avec le Directeur adjoint de la DGMove, Herald Ruijters, sont permanents de façon à ce que les financements européens soient sécurisés. La SGPSO participe dorénavant au Forum du Corridor Atlantique qui regroupe toutes les parties prenantes en Europe.

L'État français : la SGPSO a des rendez-vous et des contacts réguliers avec les ministres et leurs cabinets. Le directoire et le secrétariat général sont en relation quotidienne avec les services du préfet coordonnateur et les services de la direction régionale des finances publiques ainsi que les services centraux des ministères.

L'État Espagnol : la SGPSO est en relation avec le Coordinateur du Corridor Atlantique du ministère des transports afin d'échanger des informations et actualités sur la Ligne Nouvelle et le Y Basque.

Les Collectivités du Sud-Ouest : la SGPSO rencontre sur le terrain toutes les collectivités qui composent son Conseil de Surveillance et est en relation avec les autres collectivités du Sud-Ouest qui le souhaitent.

Les opérateurs de l'État : des relations sont nouées notamment avec l'ADEME sur les sujets d'écologie ainsi qu'avec l'ANCT afin d'envisager des actions avec des publics les plus éloignés de la Ligne Nouvelle.



Réception de la délégation espagnole sur le chantier des AFNT, le 12 décembre 2024.

Les établissements publics : Les relations avec les structures sœurs que sont la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur sont régulières (cf. p.22 Connecting Europe Days), les échanges sont nombreux avec la Société du Canal Seine Nord Europe, Liséa ou la Société des Grands Projets à Paris, cette dernière ayant été notamment invitée à intervenir au Bureau politique de la SGPSO.

Associations de la mobilité : pour n'en citer que trois, la SGPSO a participé à l'assemblée générale constitutive de l'École du Ferroviaire et des Mobilités d'Occitanie (EFMO), à celle de Citiz Occitanie et rencontré régulièrement EuroSud TEAM.

Les institutions financières : la SGPSO consolide ses échanges avec des banques institutionnelles (Banque européenne d'investissement, Banque des territoires), des banques commerciales, des banques d'investissement en vue de préparer le lancement d'émissions obligataires, des agences de notation...

Actions spécifiques 2024

La SGPSO a conduit des actions spécifiques pour mener à bien sa mission en 2024 :

- Contribuer à renforcer l'affectio societatis des membres de la SGPSO en élargissant le socle des soutiens territoriaux au projet

Dans la continuité de la signature du plan de financement du 18 février 2022, la Région Occitanie et la SGPSO ont poursuivi leurs échanges avec les collectivités territoriales occitanes pour élargir la base des financeurs du projet. Tant les Départements, les Communautés d'agglomération que les Communautés de communes concernées géographiquement par l'accès à la Ligne Nouvelle ont été informés de la recherche de nouveaux financeurs.

Dans la continuité d'échanges amorcés depuis 2022, en 2024, une vingtaine de collectivités ont été sensibilisées dans les départements du Gers, de l'Ariège, du Lot, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, soit sous format collectif, soit en bilatéral. Trois collectivités ont d'ores et déjà déclaré leur intention d'adhérer à la SGPSO.

- Contre-expertiser les études de trafics

Les prévisions de trafic intéressent au premier plan la SGPSO pour la réalisation de ses missions de promotion de la LNSO et d'appui en ingénierie pour des projets de développement territorial, ainsi que pour le calcul de la contribution de SNCF Réseau au financement du projet, conformément à l'article 4 du Plan de financement du GPSO du 18 février 2022.

Les études de trafic utilisées pour les déclarations d'utilité publique (DUP) de la LNSO ont été finalisées en 2014; elles sont donc anciennes et doivent être actualisées. Leur mise à jour a ainsi été initiée cette année par SNCF Réseau; les résultats seront disponibles en 2025.

De son côté, la SGPSO a en parallèle retenu SETEC, bureau d'études de premier plan spécialisé des transports, pour réaliser ses propres prévisions de trafics, afin de les mettre en regard de celles de SNCF Réseau et, plus généralement, de doter la SGPSO d'outils permettant d'effectuer des modélisations suivant différents scénarios. Le modèle pourra par ailleurs être mis à disposition des



opérateurs ferroviaires, dans le respect des exigences de confidentialité, pour faciliter le développement de nouveaux services.

Connecting Europe Days
avril 2024 - Bruxelles

- Valoriser le projet au niveau européen : zoom sur les « Connecting Europe Days » du 2 au 5 avril 2024 à Bruxelles :

La SGPSO a coordonné et organisé la présence et la communication commune des trois établissements publics SGPSO, SLNMP et SLPNCA lors de cette réunion bisannuelle organisée dans le pays assurant la présidence de l'Union européenne pour réunir les acteurs de la mobilité du continent.

- 1 regroupement de commande et 1 stand commun aux trois projets de Lignes nouvelles du Sud de la France (coordination et réalisation SGPSO)
- Plus de 100 rencontres et échanges sur 3 jours
- 1 inauguration du stand commun (avec les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)
- 1 intervention en clôture de Carole Delga, présidente de la SGPSO, représentant les collectivités du continent
- 1 entretien avec le ministère Espagnol des transports
- 1 entretien avec Herald Ruijters, Directeur général adjoint de la DG MOVE
- 3 communiqués de presse et plus de 20 articles identifiés

Préparer les appels d'offres pour les contrats de conception-réalisation de la Ligne Nouvelle

Après le choix du recours au contrat de conception-réalisation en décembre 2023, puis la définition de l'allotissement en décembre 2024, l'année 2025 sera celle de la préparation des cahiers des charges des contrats de conception-réalisation de la section Bordeaux-Toulouse, sous l'égide du maître d'ouvrage SNCF Réseau. Ces travaux n'ont rien d'anodin; les choix qui y seront faits auront des impacts stratégiques majeurs, notamment en termes de coûts et de délais. La SGPSO y sera donc associée, sans remettre en cause les prérogatives de SNCF Réseau en tant que maître d'ouvrage.

Ces travaux nécessiteront le recrutement préalable par SNCF Réseau de son conseil technique, pour lequel l'appel d'offres a été lancé cette année. Le contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre technique, de près de 200 M€, nécessitera une convention de financement à signer par les Financeurs.

Consolider son financement

En 2025 afin de démontrer leur soutien à la SGPSO et de prendre en compte les enjeux de ressources du projet, chaque collectivité adhérente pourra conclure une convention de financement pluriannuelle.

Une seconde vague de collectivités contribuant à la Ligne Nouvelle pourrait venir étoffer le tour de table financier en Occitanie dans les départements du Gers, de l'Ariège, du Lot, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Tarn.

Une démarche d'obtention d'une fiscalité complémentaire a été initiée, dans la perspective de la consolidation du montage financier de la Ligne Nouvelle. Dans cette optique, des amendements ont été déposés à l'Assemblée Nationale et au

Sénat dans le cadre du vote de la Loi de Finances initiale pour 2025. Ces propositions portent notamment sur l'obtention d'une fraction complémentaire d'impôt à assiette nationale, la taxe sur les infrastructures de transport longue distance, qui s'adresse aux sociétés de concession d'autoroute ainsi qu'à certains grands aéroports, et qui répond de ce fait à l'objet de la LNSO, à savoir le report modal de la voiture et de l'avion vers le train. L'amendement n'a cependant pas été repris lors du vote de la Loi de Finances initiale 2025 au printemps.

Accélérer sa valorisation auprès des différents publics

En 2025, les actions suivantes sont prévues :

- Le déploiement d'une communication spécifique sur la TATS à destination des hébergeurs et des offices de tourisme
- Le déploiement d'une campagne de communication grand public sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest
- Le lancement des actions de participation des acteurs issus de la société civile pour l'insertion de la Ligne dans le territoire et dans l'époque
- Le lancement du Fonds de Solidarité Territoriale
- La consolidation des liens au niveau européen (colloques coût et résilience des infrastructures etc.)

[Contacts](#)

SGPSO
Secrétariat général
8, esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse
sgpsso@sgpsudouest.fr
06 84 04 94 63
sgpsudouest.fr



Directeur de la publication : Guy Kauffmann
Conception et réalisation : SGPSO et Agence Audiguier
Crédits photos : Alban Gilbert - Nouvelle-Aquitaine, Antoine Darnaud - Occitanie,
Léo Arcangelli - Occitanie, Benoît Lemozit.
Sources : SGPSO, SNCFR